



Commune de
WALLERS-ARENBERG

arrêté n°2023-157_a

225

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

**ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DU STADE DES PRESIDENTS CACHERA ET
DU STADE DE LA TUILERIE**

Le Maire de Wallers-Arenberg,

Vu L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant les intempéries de ces derniers jours et leurs conséquences sur l'état des pelouses,

Considérant la nécessité d'assurer la protection des installations sportives municipales afin d'éviter leur dégradation prématurée,

Considérant la nécessité d'éviter toute blessure due à la pratique du sport au vu des conditions météorologiques.

ARRETE

Article 1^{er} :

L'utilisation des terrains de Football du Stade des Présidents Cachera et du stade de la Tuilerie est interdite aux clubs sportifs et scolaires du 16 au 17 décembre inclus pour toute activité que ce soit.

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous -Préfet de VALENCIENNES,
- Monsieur le Directeur Général des Services,
- Monsieur le Président de la Ligue des Hauts de France de Football,
- Monsieur le Président du District Escaut de Football,
- Monsieur le Président du Club de Football de la J.O.W.A.

A Wallers, le 11 décembre 2023

Le Maire

Salvatore CASTIGLIONE



Le Maire

. Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

. Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.